

Prévention et Secours Civiques de niveau 1 Programme détaillé de la formation



Titre de la formation

Prévention et Secours Civiques 1

Satisfaction
stagiaires 2019
4.59/5

Pourcentage de
réussite 2019
100%

Personnes concernées

Tout public sans limite d'âge.

Prérequis

Aucun

Les objectifs

Dans le cadre de la formation des citoyens acteurs de sécurité civile, il est institué une unité d'enseignement permettant d'exercer l'activité de « citoyen de sécurité civile ». Elle est désignée sous l'intitulé de « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC 1). Elle fait partie intégrante du module de formation « prévention et secours civiques », inclus dans la filière « Actions citoyennes de sécurité civile » du dispositif national de formation des citoyens acteurs de sécurité civile.

Le contenu de la formation :

Arrêté du 23 août 2019 modifiant l'arrêté du 24 juillet 2007 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » :



- Malaise et Alerte
- Plaies et la protection
- Brûlures
- Traumatismes
- Hémorragies
- Obstruction des voies aériennes
- Perte de connaissance
- Arrêt cardiaque
- Alerte aux populations

Synthèse

Une fois que toutes les situations prévues au programme ont été vues, chaque stagiaire passe sur un nouveau cas concret.

Évaluation de la formation

À la fin de la formation, chaque stagiaire reçoit un formulaire à remplir pour indiquer ce qu'il a pensé de la formation.

La méthode pédagogique :

- La formation est validée par l'obtention du PSC 1. Le certificat de compétences est délivré, suivant l'arrêté du 23 août 2019, aux personnes ayant participé activement à l'ensemble de cette session. Ce certificat est reconnu par les services de l'Etat.
- La formation est animée par des instructeurs secouristes accréditée par le CDOS du Var.
- Le module sera animé de manière interactive avec une vidéo-projection et beaucoup d'échanges. Des ateliers pratiques et des mises en situations seront aussi mis en place.
- Il sera fourni pour chaque module des documents supports.

Déroulement de la formation

- Durée d'une journée de formation : de 08h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h30
- Lieu : Rue Amiral Emeriau – Cité Parc de l'Épargne – Bât. Les Amandiers – 83000 TOULON
- Nombre de stagiaires : 10
- Coût pédagogique : 240.00 € pour les stagiaires bénéficiant d'une prise en charge
55.00€ pour les stagiaires ne bénéficiant d'aucune prise en charge



Comité Départemental Olympique et Sportif du Var

Maison Départementale des Sports du Var - 133 boulevard Général Brosset 83200 Toulon

Tel : 04 94 46 01 92 - Email : acdoss@cdos83.fr - www.cdos83.fr

N° OF : 93 83 04 053 83 (Ne vaut pas agrément de l'Etat)



